

Compte-rendu conseil municipal du vendredi 11 Septembre 2020

L'an **Deux Mil Vingt**, le **Onze Septembre**, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.
Date de convocation : 2 Septembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Denis CARRON, Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Céline DE NARDI-CANTELE, Janine GARIN, Marceline BOUJU, Gilles TOUBLANC, Marie-Noëlle LEGARCON, Françoise FERNANDEZ, Nicolas ROQUE, Laurence CHANEL, Lionel SEIGLE-VATTE, Carole GALLIN, Carole FABBRI, Alexandre MEUNIER-BEILLARD, Kevin BLACHON.

Nombre de conseillers représentés : 1

Jérôme FOROT (Pouvoir à Denis CARRON).

Nombre de conseillers absents : 0

Secrétaire de séance : Carole GALLIN.

En préambule, M. Carron annonce que les points 1 et 14 ne seront pas examinés pour cause d'absence de son représentant ou pour cause d'erreur.

1/ Intervention ENEDIS M.IOHNER- compteur Linky : point non traité

2/ Courrier de la sous-préfecture

Le conseil municipal réuni le 26/06/2020 avait refusé l'installation de compteurs Linky concernant les deux mairies, la crèche et les deux écoles. De ce fait, la sous-préfecture nous a fait part dans un courrier de la légalité d'installation de ces compteurs et de retirer dans un délai de deux mois la délibération faite par le conseil municipal. Par ailleurs, Enedis propose la mise en place possible d'une réunion pour discuter.

Demande approuvée à l'unanimité.

3/ Commission CAPV service Habitat : désignation des représentants communaux

Représentant titulaire : Mme Christiane COLLOMB et Représentant suppléant : M. Gilles TOUBLANC

Désignation approuvée par l'ensemble du conseil

4/ CAPV : Désignation des participants à la commission intercommunale des impôts Directs

Pour Le Pin : M. Christian CLOR et M. Jean-Paul BRET

Pour Paladru : M. Daniel JAYET LARAFFE et M. Christian TERRIER

Désignation approuvée par l'ensemble du conseil

5/ VOTE des subventions 2020

Vote fait ce jour en raison de la covid-19 nous empêchant de voter les subventions au mois d'avril 2020.

-subventions CULTURE : pour Paladru loisirs et Comité de Jumelage Italie les subventions sont identiques à celles de 2019, soit 500 € pour Paladru Loisirs, et 400 € pour le comité de jumelage.

-subventions TOUR DU LAC : le montant de la prise en charge s'élève à 16€ par enfant ; sachant que les subventions dépendent du nombre d'enfants licenciés dans chacune des associations.

-subventions organismes extérieurs : SIAD des terres froides (subventions 200 €), MFR Chaumont (subvention 1 enfant 60€) et MFR Le chalet (subventions 4 enfants 240€)

-subventions autres : les subventions 2020 seront versées sur la même valeur que celles de 2019 sauf pour le Souvenir Français qui sera réévalué pour 80 € et l'association vivre encore Hôpital St Geoire pour 180€.

- lettres de demande : l'association des jeunes sapeurs-pompiers des Terres Froides se verra attribuer une subvention de 60€

Vote adopté à l'unanimité

6/ Rentrée scolaire : effectifs crédits scolaires

C.Collomb annonce que les effectifs concernant l'école de Paladru s'élève à 85 élèves répartis en 4 classes.

K. Blachon, pour l'école de Le Pin, annonce un effectif de 141 élèves répartis en 6 classes.

Le crédit alloué pour chaque élève est de 41€ et une ramette de papier par enfant.

7/ Modification du poste d'agent animation école maternelle-Paladru

8/ Création poste ménage salle Pallas et état des lieux –Paladru

MME Rabatel ayant une adaptation de son poste entraine la création d'un poste supplémentaire d'agent animation sur Paladru.

9/ Création d'un poste garderie -Paladru

10/ Création d'un poste agent cantine et ménage école-Le Pin

Les points 7/8/9/10 sont validés et acceptés à l'unanimité par le conseil

Création d'un poste CDD pour 6 mois au secrétariat : Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste CDD de six mois au secrétariat pour faire face à l'excédent de travail.

11/ Demande de subvention DSIL :

Un dossier peut être présenté avant le 30/09/2020. A ce jour, deux dossiers sont à l'étude, et un choix devra être effectué :

-soit le dossier de l'agrandissement du bâtiment de la cantine de Le Pin

-soit le renouvellement de l'ensemble des fenêtres de la mairie de Paladru.

12/ Demande de subvention de la R.D.50

L'équipement de la voirie depuis « La Tourelle » jusqu'au niveau de l'entrée de l'aviron avec :

Un Plateau devant l'école, la création d'un trottoir avec mise aux normes PMR, la réduction de la voirie...

Un devis a été chiffré pour 120 347€ et adopté.

Une subvention au niveau du département concernant l'aménagement de la R.D.50 est donc demandée par le conseil.

Information : M. Denis Carron nous informe par ailleurs que la reprise des travaux concernant le Musée aura lieu à partir du 28/09/2020 celle-ci concernera la toiture. Le but étant qu'en fin d'année le bâtiment soit hors d'air et hors d'eau; et que l'ouverture au public sera repoussée pour octobre 2021.

Question de Marceline BOUJU concernant le passage des camions sur la R.D.50 l'été : une réunion de concertation devrait se mettre en place avec les principaux acteurs concernés : le syndicat des transports routiers, le pays voironnais, le département, la gendarmerie, les communes du tour du lac et les représentants des autocars afin d'étudier le passage des poids lourds.

A ce jour, M. le maire rappelle qu'il existe sur la commune des Villages du lac de Paladru, un arrêté préfectoral du 01/06 au 30/09 interdisant la circulation des camions sur la R.D.50 (Paladru) sauf autorisation. M. ORTIZ indique que pour cet été 2020, il y a eu plus de contrôle que lors des années précédentes.

13/ Travaux salle de la Tourelle : avenant 4 « Pienergies »

Un avenant de 52.50€ est demandé par l'entreprise Pienergies.

Pour rappel M. PRIETO indique que le chauffagiste n'étant pas souvent présent. Cela bloque tous les autres corps de métiers qui ne peuvent pas achever leur travaux ...

Plusieurs propositions sont envisagées (retenir des pénalités, changer de chauffagiste...) sachant que dans le contrat la réception de fin de travaux est pour le 28/09/2020.

Vote approuvé à l'unanimité concernant le montant demandé par Pienergies.

14/ Devis BELTRAN ENTRETIEN chaufferies commune Paladru : point non traité

15/ Devis potelets Paladru

Afin de protéger la sécurité des enfants le long de la route, il est envisagé la pose de 12 potelets le long du stade de foot de Paladru depuis le lotissement « des Jonquilles » jusqu'à l'abri bus.

Le devis choisi s'élève à 1140€ HT soit 1368 € TTC par la société CST.

Le vote est approuvé à l'unanimité.

16/ Devis curage en voierie

Il s'agit de trois bacs de décantation situés au niveau de l'Ayetaz (Paladru), chemin de Béluran et celui situé à la Grange Dimière (Le Pin). Le devis JAYET LARAFFE s'élève à 1 986 € TTC.

Vote approuvé à l'unanimité.

17/ Demande de déclassement d'un chemin rural-M. RIVIERE-la montagne, Paladru

M. Rivière domicilié à la montagne (Paladru) demande le déclassement du chemin qui passe dans sa cour entre deux maisons. Il est proposé de faire faire une étude financée par M. Rivière si accord.

Demande approuvée à l'unanimité

18/ Fête du vélo du 12/09/2020

M. PRIETO annonce que la fête du vélo du 12/09/2020 est une manifestation organisée par le pays voironnais et le département. Cette dernière implique la fermeture complète de la R.D.50 depuis la Tourelle jusqu'à Vers-ars entre 9H et 17H. La gendarmerie sera sur place pour faire respecter la fermeture cette route aux véhicules à moteur. Seule la partie Est du lac de Montferrat à Charavines restera ouverte à la circulation des véhicules motorisés car ce côté dispose de la voie verte.

19/ Tour de France le 15/09/2020 à Le Pin

Mme Fabbri indique qu'une réunion s'est tenue cette semaine avec la gendarmerie. La route principale de Le pin depuis Virieu jusqu'au rond-point de Vers-ars (concernant notre commune) sera fermée complètement entre 10H15 et 14h00. 24 personnes seront bénévoles et seront présentes sur le parcours pour faire respecter les consignes de sécurité.

20/ Visites des bâtiments communaux et voirie

Le 19/09/2020 RDV à 9H00 à Le Pin

Le 03/10/2020 RDV à 9H00 à Paladru

21/ Compte-rendu commissions communales

- Lien social : Mme De Nardi- Cantèle indique qu'une feuille A4 mentionnant les informations de la commune sera distribuée dans les mairies, commerces et bibliothèques.
- Compacteur : Mme De Nardi-Cantèle annonce que le compacteur sera déplacé sur la déchèterie de Le Pin mais ce compacteur restera accessible pour les 3 communes.
- Mme De Nardi-Cantèle nous fait part de son désir de rejoindre la commission de lien social du tour du Lac : Demande accordée à l'unanimité.
- La plage : M. Ortiz précise que les mois de juillet et août ont été de bons mois par rapport à 2019. Cependant il faut le pondérer avec le fait que le mois de juin 2020 (pour cause de Covid-19) était un mois où l'accès à la baignade était interdit dans le lac (arrêté préfectoral) d'où une perte de 63% par rapport à juin 2019. 65000 € de Chiffre d'Affaire et 26909 entrées.
- Question de M. Roque concernant l'accès gratuit à la plage de Paladru après 18H pour les habitants du Villages du Lac de Paladru. M. Ortiz répond que cette question sera examinée en réunion de conseil plage.

- Bâtiment pour une école de musique : aide de la région
L'association Dorémifasol Lac devient une école de musique dont un poste de directeur est créé. Ce dernier demande des subventions pour chaque commune.

- Mme Bouju demande où en est la pétition concernant la R.D.50 : M. Carron lui répond que cette pétition fait partie actuellement d'une concertation.

- Poursuite de l'allongement de la voie verte côté Paladru : Des études du département et du pays voironnais sont en cours. Il serait question de mettre en place des îlots de sécurité. M. CARRON souhaiterait obtenir un rendez-vous avec l'ancienne présidente du tourisme.

- Mise en place du Rézo Pouce : réunir les 4 communes pour l'étude du dossier

- Service à la population : accueil de loisirs de Charavines étant saturé il est demandé une étude pour un autre accueil sur Paladru ou Montferrat.
Il y aurait un pôle sud sur Charavines et un pôle Nord
L'étude est en cours

- Animation jeunesse
Charavines nous adresse un courrier faisant part d'une création d'une animation jeunesse sur leur commune. Ils souhaiteraient 2 sites animations avec 2 animateurs. Montferrat et Biliou semblent d'accord.
L'étude est en cours. Quid de M. Monard animateur sportif

- Question sécurité : Examen du choix d'embaucher un policier municipal pour le tour du lac.
La vidéosurveillance serait plus adaptée selon la gendarmerie du Grand-Lemps. L'étude est en cours.

- Autorisation de baignade : l'avocat de la SCI et l'avocat du pays voironnais se concertent sur l'autorisation de baignade sur certaines zones.

- Logements d'urgence : Hors période d'été la commune dispose de 2 logements d'urgence (1 sur Paladru et 1 sur Le Pin). Actuellement Mme De Nardi-Cantèle nous fait part d'une personne SDF de Montferrat qui occupe le logement du Pin.

22/ Déclaration d'intention d'aliéner :

10 déclarations citées par M .Seyve dont la commune ne préempte pas.

23/ Questions diverses

-SIVU COLLEGE DES ABRETS : M.ROQUE souhaite que la commune se retire de cette commission à présent les enfants sont dirigés vers le Collège des Collines de Chirens.

-Etudes des points 7 et 14 du dernier conseil du 23/07/2020 : M. MEUNIER BEILLARD demande de revenir sur le « dossier posture vélo ». Il est indiqué que ce bâtiment n'a pas été déclassé et qu'il reste public.
Concernant le point 14 du conseil du 23/07/2020 sur la prime exceptionnelle : les services étant différents , une réunion RH se tiendra pour examiner ce point.

-Question concernant les manifestations associatives à venir et les capacités des salles depuis les mesures suite à la COVID-19 : M. SEYVE a eu une question de la part de la présidente du comité des fêtes de Le Pin concernant la bûche de Noel du 08/12/2020 et sur la capacité maximale de personnes dans la salle du carré d'Ars.
Compte tenu du contexte et en l'état actuel, M.CARRON ne se prononce pas favorablement au maintien de cette manifestation. Il en va de même pour toutes les futures manifestations associatives où beaucoup de monde se réunissent dans un lieu trop exigü.
Il accepte la manifestation de la fête de la science et la soirée cinéma si les mesures et les distanciations sont respectées ; s'il y a une régulation du nombre de participants dans la salle, et rappelle que le port du masque est obligatoire.

-gestion des salles : M.ORTIZ indique la réunion sur la gestion des salles se tiendra mercredi 16 septembre 2020.

Fin de la séance à 23 h00.